

N/REF : 4/02/2025 14H59 C:000053 I:02443
V/REF : AC/C11906
V/Email reçu le Mardi 04/02/2025 a 14H59

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. SLR
IMMEUBLE : SALIERI - SLR
1-3, RUE DE LA TOUCHE ANNETTE
.
35135 CHANTEPIE

Rennes, le 11 Février 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : ALLEE 1 ANNETTE - MR MAZOUGH 07 53 15 00 58
LOGEMENT N° 102969, PORTE N°14, 1° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : PANNE BALLON ECS ÉLECTRIQUE
LOCATAIRE VIENT D'ENTRER DANS LES LIEUX,
PROBABLE PROBLEME CONTACTEUR JOUR/NUI

Donneur d'ordre : M. V BRIENS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 07/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
RECHERCHE DE PANNE SUR BALLON D'EAU CHAUDE
CONSTAT : PAS D'ANOMALIE CONSTATÉE
SUITE ARRIVÉE DU LOCATAIRE DANS LE LOGEMENT IL FALLAIT QUELQUES HEURES
AVANT QUE L'EAU CHAUDE ARRIVE DANS LE LOGEMENT.
NETTOYAGE DU CHANTIER

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 10/02/25 a 14H59 M. V BRIENS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====						
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT		
1,50	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 07/02	1	50,00		75,00	
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00		20,00	
TOTAL H.T.					95,00	
T.V.A. a 10,00%					9,50	
TOTAL T.T.C.En EURO						104,50

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.